

# DOSSIER DE REINSCRIPTION 2020 - 2021



**Compagnie d'Arc de Saint-Maur**

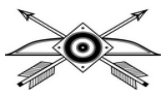
**55, quai de Bonneuil**

**94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE**

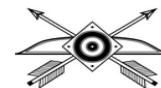
**Tel : 01-70-13-31-18**

**Mail : [arcsaintmaur@gmail.com](mailto:arcsaintmaur@gmail.com)**

**Site : <https://www.arcsaintmaur.fr>**



## L'esprit de la Compagnie



Notre Compagnie est la plus ancienne association sportive de la ville de Saint Maur des Fossés, notre patrimoine a été constitué au fil du temps...par des générations d'Archers qui se sont impliqués dans notre association.

Contrairement à beaucoup d'autres Clubs de sport qui ne disposent que d'une tranche horaire dans des locaux collectifs, nous avons la chance de posséder nos propres équipements dédiés au tir à l'arc et l'avantage de pouvoir y accéder à notre gré sans contraintes horaires.

Aucune collectivité ne gère gratuitement nos locaux, un archer de la Compagnie de Saint Maur ne doit donc pas se conduire comme l'utilisateur d'un équipement public.

Dans notre compagnie, un comportement du type « Je paye donc j'ai le droit », est proscrit. Payer sa cotisation ne confère aucun autre droit que celui de participer à la vie de notre association et surtout pas celui de se comporter comme un consommateur.

Nos Archers s'impliquent suivant leur compétence et assurent une participation active dans nos activités :

- L'aide lors des compétitions organisées par la Compagnie
- Les gardes (assurer la marque) lors des Prix généraux.
- La participation aux activités de nettoyage et d'entretien des locaux.

Aux archers ayant montré leur implication, le Capitaine et les membres du bureau mettent à disposition (sur leur demande) la clef de la compagnie ainsi qu'un badge d'entrée dont la validation n'est pas définitive mais renouvelée chaque année en fonction de critères qui restent à la discrétion du Bureau.

Le Bureau

## LES PRINCIPAUX RESPONSABLES

Président / Capitaine ..... Jean-Paul LE CORRE

Vice-Président / 1<sup>er</sup> Lieutenant .....

Secrétaire ..... Alexandre LASSEIGNE

Trésorier ..... Alain BOUDERGUE

Officier de tir ..... Alain BESSE

## HORAIRES

La reprise sportive et des cours aura lieu la semaine du 14 septembre 2020.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
11h			Salle de tir réservée : AS collège Louis Blanc 14h-17h	Handisport Françoise M & Gérard P 14h30 - 16h		PERFECTIONNEMENT Jean-Michel L. 11h-13h	
						INITIATION Alain BE. 14h-16h	
21h	INITIATION Alain BO. 18h-20h	INITIATION Gérard P. 18h-20h	3D Muriel B. 18h30 - 20h30	PERFECTIONNEMENT Jean-Paul L. & Gérard P. 18h - 20h	INITIATION Florian D. 19h-21h	PERFECTIONNEMENT Alain Bo - Alain Be - Florian D - Muriel B 16h30 - 18h30	
	INITIATION Alain BO. 18h-20h	INITIATION Laurent R. 18h-20h					

**En dehors du créneau horaire réservé par le collège Louis Blanc le mercredi après-midi**, vous pouvez vous entraîner librement sur toutes les autres plages horaires **à condition** d'en demander préalablement l'autorisation à l'entraîneur référent indiqué sur le planning ci-dessus.

## LES CATEGORIES

	Si votre date de naissance se situe :	Vous êtes
ADULTE	Avant le 01/01/1962	S3 = Sénior 3
	Entre le 01/01/1962 et le 31/12/1981	S2 = Sénior 2
	Entre le 01/01/1982 et le 31/12/2000	S1 = Sénior 1
JEUNE	Entre le 01/01/2001 et le 31/12/2003	J = Junior
	Entre le 01/01/2004 et le 31/12/2006	C = Cadet
	Entre le 01/01/2007 et le 31/12/2008	M = Minime
	Entre le 01/01/2009 et le 31/12/2010	B = Benjamin
POUSSIN	Après le 01/01/2011 - 10 ans révolu	P = Poussin

## LES TARIFS

Le montant de la cotisation pour adhérer à la compagnie et à la structure fédérale tient compte de la catégorie d'âge.

Catégorie	Part Fédérale	Part Compagnie	Total sans prêt de matériel
POUSSIN	30,00 €	114,00 €	144,00 €
JEUNE	50,00 €	130,00 €	180,00 €
ADULTE	76,00 €	152,00 €	228,00 €

Pour l'initiation ajouter 160€ qui comprennent le prêt de l'arc, les coûts liés à la formation et la fourniture du petit matériel (carquois, protections et flèches).

Pour les anciens adhérents ajouter 70 € pour le prêt de l'arc.

## PIECES A FOURNIR

- La fiche de renseignements ci-jointe,
- La fiche FFTA envoyée par la fédération par mail (en option)
- 1 certificat médical ou, si vous avez fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans, le questionnaire de santé ci-joint contenant que des réponses négatives aux questions (date du dernier certificat fourni sur la fiche FFTA)
- La fiche d'intervention médicale ou chirurgicale

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS – 2020/2021

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe :  Masc.  Fem. Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Taille de vêtement : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ N° de placard : \_\_\_\_\_ Arme : CI / Co / BB / AD

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Numéro de licence : \_\_\_\_\_

**Cocher les cases correspondantes à votre situation**

Ecole de tir :  Oui 160 €  Non €

Si non, location d'un arc :  Oui 70 €  Non €

Catégorie :  Poussin 144 €  Jeune 180 €  Adulte 228 € + €

Mode de Règlement : Chèque  Espèces  Total : = €

Par la présente inscription :

- Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de la compagnie d'arc de Saint-Maur,
- Vous vous engagez à avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé **ET** être possession d'un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc de moins de 3 ans si vous ne fournissez un certificat médical avec votre dossier d'inscription pour cette saison sportive,
- Les parents acceptent que leurs enfants mineurs quittent la compagnie sans accompagnant.
- La compagnie d'arc de Saint-Maur

est autorisée  n'est pas autorisée

à diffuser des photographies de l'archer mentionné(e) sur cette présente fiche de renseignements sur le site internet de la compagnie ([www.arcsaintmaur.fr](http://www.arcsaintmaur.fr)) pour la saison 2020/2021.

Fait à ....., le.....

Signature de l'archer ou de son responsable légal précédée de la mention "Lu et approuvé".



## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE

Le code de la santé public (*article 1111-4 et 1111-6*) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes.

**Personnes à contacter  
en cas de besoin justifiant  
une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :  
(responsables légaux)**

**La Mère**    Nom : .....    Prénom : .....  
                 Tél fixe : .....    Tél mobile : .....

**Le Père**    Nom : .....    Prénom : .....  
                 Tél fixe : .....    Tél mobile : .....

**Le Tuteur**    Nom : .....    Prénom : .....  
                 Tél fixe : .....    Tél mobile : .....

fait à ..... le .....  
(Signature)